



Droit de préemption sur un terrain mitoyen à mon habitation

Par **smot**, le **05/09/2016** à **15:12**

Bonjour, mon voisin de gauche veut vendre son terrain qui n'est pas bâti et qui lui servait de jardin, à son voisin de gauche, une propriété qui n'est pas habitée à l'année.
Je voulais savoir si il existait un droit de préemption en ma faveur pour l'achat du terrain, car si l'éventuel futur propriétaire construit un mur ou plante une haie, voir pire construit un bâtiment, ma maison qui se trouve en contrebas de 1,5m, se trouvera encore plus dans l'obscurité et je risque d'avoir du mal à la revendre en plus de la perte de valeur que cela risque d'engendrer.

Ou si il existe des dispositions particulières dans ce cas, pour ne pas qu'il me fasse trop de tort.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande

Par **janus2fr**, le **05/09/2016** à **16:25**

Bonjour,
Non, rien en ce sens...

Par **smot**, le **06/09/2016** à **10:43**

Merci quand même.